

Rapport de la commission des finances, Préavis municipal N° 2019-32

Demande de crédit pour l'élaboration d'un plan d'affectation valant permis de construire sur les parcelles n° 109 et 688 à Le Cheminet

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Madame Samanta Cardaropoli, Messieurs Daniel Rochat, Marc-Eugène Viret, Bernard Morel, Pierre-Yves Dénéreaz, Daniel Traini (excusé) et Claude Brocard, rapporteur, ainsi que la commission d'urbanisme, composée de Madame Dominique Von der Mühl, Messieurs Daniel Rochat, Nicolas Meylan, Pierre Yves Dénéreaz, Daniel Traini, François Bachmann et Pierre Zurbrügg (ces trois derniers étant excusés) se sont réunies sur convocation de la municipalité, le jeudi 25 avril à 19h00 heures, en présence de la municipalité représentée par Messieurs Piéric Freiburghaus, Didier Chapuis et Yves Jauner.

EN PREAMBULE,

Suite à la décision du canton en juin 2017 de réorganiser les établissements scolaires de la région, s'est mise en place l'ASIVenoge en janvier 2018. Les besoins en locaux et classes doivent être en relation avec le nombre d'élèves attendus et il faut s'y préparer. Jusqu'en 2021, l'ASIVenoge prévoit de pouvoir se débrouiller avec des solutions provisoires mais pour la rentrée 2022 ce ne sont pas moins de 12 salles qui seront nécessaires, soit 8 classes, ainsi que deux salles de dégagement, une salle d'activités créatrices et une salle des maîtres.

La solution de la création d'un nouveau collège en Verney a dû être écartée du fait de la loi sur l'aménagement du territoire ; d'autre part il y a intérêt à construire ces classes sur Penthalaz pour limiter les frais de déplacement des élèves. L'ASIVenoge s'est donc décidée à construire ces classes sur la parcelle 109, à côté du collège du Cheminet, il y a là suffisamment de place.

OBJET DU PREAVIS

La parcelle 109 dans le PGA actuellement en vigueur ne peut pas être construite vu sa collocation en zone d'utilité publique et de verdure ; les bâtiments actuels bénéficient d'une situation acquise, on ne peut rien faire de plus. Le nouveau PGA mis à l'enquête en 2015 allait permettre des constructions, mais la procédure a été gelée du fait des révisions de la Loi sur l'aménagement du territoire, et du Plan directeur cantonal.

La solution - suggérée par le canton - : établir un plan d'affectation valant permis de construire.

La parcelle 109 du collège est concernée ainsi que la parcelle contiguë 688 propriété de la commune qui devrait pouvoir héberger plus tard des activités liées au scolaire.

Ce plan d'affectation valant permis de construire doit être établi par la commune, car c'est elle qui est en charge de l'aménagement du territoire. C'est donc en tant qu'autorité qu'elle établit ce plan d'affectation, et en tant que propriétaire, c'est à elle de le financer.

Une portion de la parcelle n° 109 sera mise à disposition de l'ASIVenoge, par le biais d'un DDP (droit distinct et permanent) et c'est l'ASIVenoge qui construira et financera les bâtiments.

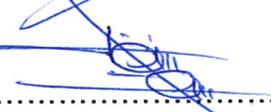
La demande de crédit de CHF 80'000.- bureau d'architectes et urbaniste, complété de prestations de géomètre, maquetistes, études trafic etc. nous paraît raisonnable et pourra être financée à

parts égales par le fonds de réserve administration générale et le fonds de réserve pour écoles sport et jeunesse.

Conclusion de la commission des finances et de la commission de l'urbanisme:

Les deux commissions, celle des finances et celle de l'urbanisme sont unanimes pour vous recommander d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis municipal n° 2019-32

Penthalaz le 26 avril 2019

Le rapporteur : Claude Brocard 	Les membres commission de l'urbanisme ; 
les membres commission des finances : Daniel Rochat.....	Daniel Traini.....
Samanta Cardaropoli 	François Bachmann 
Pierre-Yves Dénéreaz 	Daniel Rochat.....
Daniel Traini 	Nicolas Meylan 
Marc-Eugène Viret 	Dominique Von der Mühl 
Bernard Morel 	Pierre Zurbrügg 
	Pierre-Yves Dénéreaz 